

Ecole élémentaire, 2^{ème} classe A.—Mlle Mary Ann Wilson.

4 août 1868.

Ecole élémentaire, 1^{ère} classe A.—M. Joseph Totton.

Deuxième classe.—M. Robert Robinson.

3 novembre 1868.

Ecole élémentaire, 1^{ère} classe A.—MM. Terence Maverly Shipman, William Hains Boyle et Mlle Janet Graham.

Deuxième classe.—Mlle Ruth Hodgins.

2 février 1869.

OYDE LEBLANC,
Secrétaire.

BUREAU DE RIMOUSKI.

Ecole élémentaire, 1^{ère} classe F.—Mlle Arthémise Bélanger.

Deuxième classe.—Mlles Luce Dumont et Annie Brough, A.

2 février 1869.

P. G. DUMAS,
Secrétaire.

JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

QUÉBEC (PROVINCE DE QUÉBEC), FÉVRIER ET MARS 1869.

Écoles du Soir à Québec.

De nos jours, quand il s'agit de transmettre à la postérité le nom d'un homme qui a rendu quelque service, on lui élève un monument : c'est en effet un signe évident de la reconnaissance publique ; mais on est bien loin de songer que les œuvres de cet homme sont elles-mêmes le monument le plus stable qui rappellera son nom à la reconnaissance des peuples. C'est ce que comprennent cependant, les amis et les admirateurs de M. Frédéric Ozanam, l'illustre fondateur de la Société St. Vincent de Paul, lorsqu'ils se réunirent pour lui élever un monument. Ils n'ont choisi ni le marbre, ni le bronze, mais ses propres écrits. " Leur main fidèle et respectueuse, dit le Rév. P. Lacordaire, a rassemblé ces pages dispersées, et leur a donné, malgré la mort, une unité qu'elles tiennent bien moins de leur disposition posthume que du souffle qui les anime d'un bout à l'autre. L'érudit, l'homme pieux, l'orateur s'y révèlent dans un tissu qui ne faiblit jamais, et cette lecture inspirera toujours ensemble le regret et l'admiration, le regret d'une vie si rare et sitôt tombée, l'admiration de talents si divers dans un même esprit. Pour M. Ozanam ce témoignage d'amitié, quoique très-flatteur, n'était pas nécessaire, son nom passait à la postérité avec l'œuvre de toute sa vie, la St. Vincent de Paul. Et aujourd'hui il n'y a pas de peuple si éloigné, de pays si barbare où cette Société continuant, augmentant même l'œuvre de son fondateur n'ait acquis des droits à l'admiration et à la reconnaissance de tous, philosophes ou croyants, catholiques ou protestants, grands ou petits. Et chaque nouveau service que rend à la société cette œuvre de charité est, comme pour nous aujourd'hui, l'occasion d'un nouveau chant de louange pour son fondateur, un degré de plus à son monument. C'est surtout dans un pays comme le nôtre que cette grande et noble société rencontre des difficultés et des besoins dignes du zèle et de la charité qui anime tous ses membres. C'est surtout pendant le cours de nos longs hivers, lorsque le manque de travail, les rigueurs de la saison, mettent au jour la pauvreté de toute une population de nos villes, que l'on peut apprécier l'utilité de pareilles sociétés et les services qu'elles rendent.

Recevoir l'enfant pauvre, l'instruire, lui donner les soins que réclament ses premières années ; mettre à l'abri des intempéries des saisons rigoureuses, venir en aide aux nécessités physiques et morales de l'orphelin, de la veuve, de l'infirme et du vieillard débil, tel a toujours été le but charitable de la Société St. Vincent de Paul depuis sa fondation. Ce but élevé, ce programme héroïque, il a toujours été dicté et suivi par le fondateur lui-même. Que restait-il donc à faire à ses successeurs dans cette magnanime voie de la charité ? Comment ces nobles membres de la Société St. Vincent de Paul pouvaient-ils étendre l'œuvre de leur fondateur ? St. Vincent de Paul leur patron avait fondé des hôpitaux pour préserver de la mort les petits enfants qu'on exposait dans les rues, il avait de plus établi des hôpitaux pour les insensés, pour les vieillards, pour les galériens, pour les mendiants ; enfin la charité qui avait débordé de son cœur avait embrassé le monde entier. Il semblait donc qu'il était impossible d'aller plus loin, on était porté à croire que tout ce qui pouvait être fait pour venir en aide à l'humanité indigente, l'instruire et la consoler, l'avait été par ce grand saint ; que ses disciples, comme Ozanam et ses imitateurs, pouvaient à force de zèle continuer son œuvre, mais que les fruits de leur charité ne pouvaient pas s'étendre au-delà.

Cependant on vient de nous prouver le contraire aujourd'hui. Il était donné aux imitateurs d'Ozanam sur ce continent, il était donné à la Société St. Vincent de Paul de Québec de propager encore davantage le feu de la charité, d'étendre ses services au-delà des indigents et des mendiants, en faisant donner une instruction gratuite à une classe de la société qui tout en ne manquant de rien n'a cependant pas les moyens ni le temps de s'instruire comme elle le voudrait. " Cette Société a compris qu'entre l'enfant qui réclame les premiers soins et le vieillard nécessiteux, secourus par les Conférences, il existait une classe de jeunes hommes qui méritait à tous les titres un intérêt et une sollicitude toute spéciale. C'est cette foule de jeunes gens commis, employés d'ateliers, de bureaux, apprentis, appartenant pour la plupart à de braves et honnêtes familles de nos campagnes, qui viennent dans nos murs chercher les moyens de se créer un avenir. " Donner une instruction chrétienne à ces jeunes gens, compléter leur éducation commerciale, la commencer même si c'était nécessaire, c'est ce qu'a voulu faire et ce qu'a fait la Société St. Vincent de Paul aidée de Monseigneur l'Archevêque de Québec, en fondant et en organisant les écoles gratuites du soir.

Aussitôt que la Société St. Vincent de Paul eut décidé l'établissement de cette école et qu'elle eut reçu l'approbation de l'Archevêque et du Président du Conseil Supérieur, on se mit à organiser un *Bureau de l'Œuvre*. Ce Bureau se compose d'un Président, d'un Secrétaire, d'un Trésorier et d'un Chapelain comme Directeur de l'école. Ces officiers furent choisis parmi les principaux membres des différentes Conférences.

Il fallut ensuite, avant l'ouverture des classes, engager un nombre suffisant de professeurs. Parmi ceux dont on a pu s'assurer les services figurent deux professeurs à l'École Normale Laval, qui ont voulu, tout en acceptant un traitement modique, prendre aussi part à cette grande œuvre de charité. Nous sommes heureux de voir, par le rapport que nous avons sous les yeux, que la Société a tout lieu de se féliciter du zèle et des aptitudes